

# TAXE D'APPRENTISSAGE 2025

AFFECTATION DU SOLDE  
DÈS LE 26 MAI



Nos étudiantes et étudiants d'aujourd'hui  
sont vos talents de demain

## Dès maintenant POURQUOI SOUTENIR BURY SUP ?

**Transformez un prélèvement obligatoire\*  
en un investissement d'avenir**

**Soutenez nos formations initiales post-bac :  
BTS Commerce International / DCG Diplôme Comptabilité Gestion**

**Affecter votre contribution à Bury SUP permet de :**

- > Offrir à nos étudiants une voie d'excellence grâce à des formations innovantes
- > Développer un environnement d'enseignement stimulant et créatif notamment en multipliant les interventions, conférences, partenariats,...
- > Déployer et encourager la mobilité de nos étudiants vers l'international
- > Faciliter l'immersion de nos apprenants dans les entreprises
- > Accroître le taux d'insertion professionnelle de nos diplômés
- > S'engager pour des actions de responsabilité sociétale et environnementale
- > Améliorer les conditions de vie étudiante, renouveler les outils pédagogiques et contribuer à la modernisation de nos équipements

**Rejoignez les entreprises-partenaires de Bury SUP  
et bénéficiez d'un contact privilégié**

- > Rencontrez vos futurs collaborateurs et renforcez la qualité de vos recrutements
- > Développez votre marque employeur
- > Intégrez l'écosystème de Bury SUP
- > Accédez à notre réseau professionnel

\*La taxe d'apprentissage est composée d'une part principale de 0,59% destinée au financement des formations en apprentissage et d'un solde de 0,09% destiné au soutien des formations initiales.

## Dès le 26 mai COMMENT NOUS ATTRIBUER VOTRE SOLDE DE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Bury SUP est habilité à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage sous le

code UAI 0950759J

### DÈS LE 26 MAI :

Affectez ce solde à Bury SUP via la plateforme de la Caisse des Dépôts et Consignations "SOLTéA".

1 / Connectez-vous sur > [soltea.gouv.fr](https://soltea.gouv.fr)

(codes d'accès à demander sur [Net.entreprises](https://net.entreprises.fr))

2 / Désignez Bury SUP via son [code UAI 0950759J](https://net.entreprises.fr)

3 / Formulez votre contribution en pourcentage

4 / Confirmez votre attribution : [taxeapprentissage@bury-rosaie.fr](mailto:taxeapprentissage@bury-rosaie.fr)

### AU PLUS TARD LE 24 OCTOBRE 2025 :

Votre action sur SOLTéA est indispensable pour que l'établissement Bury SUP bénéficie de votre soutien !

### LES 11 JUILLET ET 7 NOVEMBRE :

La Caisse des Dépôts et Consignations reversera votre solde à Bury SUP.

**Soutenir les étudiants de Bury SUP, c'est contribuer  
à la formation des acteurs économiques de demain  
et l'avenir de vos entreprises !**

# Votre soutien est très précieux

## Merci !

- > Retrouvez toutes les informations sur notre site [burysup.fr](http://burysup.fr)
- > Contact :  
Valérie Gane  
Responsable UFA  
[vgane@bury-rosaie.fr](mailto:vgane@bury-rosaie.fr)  
06 81 86 41 51 / 01 34 27 38 11